



Il était une fois...

La revue de l'association Lire et faire lire

Édito

Avec ce numéro spécial de sa revue, **Lire et faire lire a souhaité s'adresser particulièrement aux structures éducatives qui accueillent, ou souhaitent accueillir l'action de ses 13 000 bénévoles.** Dès sa naissance, en 1999, c'est vers l'École que s'est tourné Lire et faire lire. Démarche naturelle puisque l'École est sans conteste le lieu de vie où l'enfant est directement concerné par la lecture, lieu déterminant pour son apprentissage, pour l'éveil du goût à fréquenter les livres, lieu essentiel également dans le processus de socialisation. En temps scolaire et hors temps scolaire, l'École accueille les bénévoles pour ces moments privilégiés de rencontre et de plaisir partagé autour de la littérature vivante. Le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, l'écoute attentive de l'institution scolaire au plan local ont permis que Lire et faire lire soit reconnu et identifié comme un acteur à part entière de l'accompagnement éducatif. Et cette fonction, aux côtés des autres acteurs de l'École, devrait se développer encore.

Mais, d'une manière très naturelle, Lire et faire lire se montre de plus en plus présent dans des espaces très divers de la vie des enfants, et entend développer son action avec le même plaisir et les mêmes exigences que ceux déployés au sein de l'École. Centres de loisirs, bibliothèques, projets éducatifs menés dans le cadre des politiques éducatives territoriales...

Lire et faire lire - présent dans plus de 6500 structures éducatives - est contagieux ! Sans doute en raison de la simplicité (toute relative cependant !) de ce programme, de la générosité de ses acteurs, de cette dimension intergénérationnelle qui semble tant répondre à une demande urgente de notre société. Nous souhaitons insister sur l'engagement résolu de Lire et faire lire au sein des structures de la petite enfance. Les conventions signées en 2007 puis en 2010 à l'échelon national avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) nous y ont encouragés, comme elles doivent inciter les coordinations départementales à décliner sur le terrain local ce partenariat riche de promesses. Quels que soient les lieux, Lire et faire lire continuera à se développer dans une étroite relation avec l'ensemble des acteurs éducatifs de ce pays, contribuant ainsi au lien social. C'est dans l'écoute et la rencontre des multiples acteurs de terrain que Lire et faire lire continuera son action et traduira en réalité concrète ce désir, demeuré intact, d'un vaste mouvement citoyen.

Gérard David

Président de Lire et faire lire



Sommaire

- 2** Présentation de Lire et faire lire
- 4** Lire et faire lire et les politiques éducatives locales
- 5** Lire et faire lire dans les écoles
- 6** Lire et faire lire dans les structures Petite enfance
- 7** Lire et faire lire dans les bibliothèques
- 8** Lire et faire lire dans le temps de loisirs des enfants

Numéro spécial établissements scolaires, associations et équipements éducatifs

Lire et faire lire : 3, rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
Tél : 01 43 58 96 50
www.lireetfairelire.org
Directeur de publication : Gérard David
Maquettiste : Graphicat (partenariat Milan)
Impression : IFF à Épinal
Tirage : 19 000 exemplaires
Dépôt légal à parution





Des bénévoles de plus de 50 ans viennent lire des histoires aux enfants

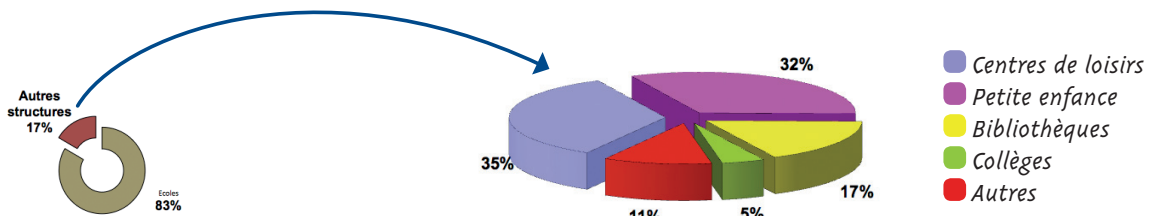
Lire et faire lire est un programme national appelant les retraités à transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Nous ne faisons ni soutien scolaire ni apprentissage. **Nos lecteurs ont pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, fréquentant l'école primaire mais également des structures Petite enfance, des associations socio-culturelles, des centres de loisirs, des structures médico-sociales et des bibliothèques. Des séances de lecture sont ainsi organisées une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.**

Ce programme est géré par l'association nationale du même nom, créée fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin et porté sur l'ensemble du territoire par deux organismes : La Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

Depuis le début, le Ministère de l'Éducation nationale subventionne et appuie cette initiative. Plusieurs mécènes privés ont participé au développement en contribuant au financement de l'association nationale. **En 2012, plus de 13 000 lecteurs bénévoles interviennent dans près de 5 500 structures éducatives (écoles, bibliothèques, crèches, centres de loisirs, centres sociaux....)**

5 450 écoles représentent 83% des structures d'intervention Lire et faire lire (chiffre 2012).

Les 1 050 autres structures représentent 17% des lieux d'accueil ainsi repartis :



Les Coordinations départementales Lire et faire lire



LIRE ET FAIRE LIRE est mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales. Leurs structures départementales organisent et coordonnent le programme. Ces coordinations départementales de Lire et faire lire accueillent les bénévoles et les mettent en rapport avec une structure éducative dans laquelle ils interviendront auprès des enfants. Par conventions particulières, des associations partenaires peuvent relayer Lire et faire lire. Des bénévoles relais peuvent également transmettre les informations nationales et départementales aux lecteurs de leur quartier et apporter leur aide aux coordinateurs.

Qu'est ce que l'Union Nationale des Associations Familiales ?



L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles représentées par leurs associations, et les pouvoirs publics. En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement de la République s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale volontariste et ambitieuse. Pour définir cette politique et la mener à bien, il a souhaité s'appuyer, aux plans local et national, sur l'ensemble des familles françaises. Le 3 mars 1945, une ordonnance institue l'UNAF et ses unions départementales (UDAF). C'est donc une institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de toutes les familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leur appartenance politique.

Qu'est ce que la Ligue de l'Enseignement ?



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT a été créée en 1866. Mouvement d'éducation populaire, elle invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous. Pour ce faire, la Ligue de l'Enseignement est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de 102 fédérations départementales, 22 unions régionales, 30 200 associations affiliées, 2,3 millions d'adhérents. Ses domaines d'interventions : organisations d'activités culturelles et sportives, organisations de vacances et de classes de découverte, actions internationales, débats, formations, lutte contre la précarité...



Les chartes de Lire et faire lire

DES CHARTES ont été élaborées dans le cadre de notre programme : une charte pour les lecteurs bénévoles et une charte pour les structures éducatives. Elles définissent le rôle et les engagements de chacun. Elles sont disponibles dans leurs intégralités sur simple demande ou sur notre site internet : www.lireetfairelire.org

Ils soutiennent Lire et faire lire

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE : Depuis sa création en 1999, Lire et faire lire est soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier pour ses actions dans le dispositif de l'éducation prioritaire. Lire et faire lire est agréée association nationale de jeunesse et d'éducation populaire depuis le 27 janvier 2005.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION : Le service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles subventionne Lire et faire lire depuis 2006, notamment pour les formations des bénévoles.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE : La Direction générale de la cohésion sociale a renouvelé en 2011 son soutien (engagé en 2007 par la direction générale de l'action sociale) à l'action Lire et faire lire en direction de la petite enfance. L'association a poursuivi le développement de sa présence dans les structures éducatives et sanitaires de la petite enfance en partenariat avec la CNAF, la DGCS et la DLL.

AGENCE DE COHESION SOCIALE ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES : L'Acse permet à Lire et faire lire de développer l'intervention des bénévoles dans les quartiers en difficulté.

CAISSE NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES : La CNAF soutient le développement de Lire et faire lire dans les structures Petite enfance.

MILAN PRESSE : Une convention de partenariat a été signée avec Milan Presse en 2005. Milan Presse apporte son savoir-faire éditorial, offre des livres lors de certaines opérations, etc.

TEAM PARTNERS GROUP : Dans le cadre de son mécénat, la société met à disposition de Lire et faire lire son centre d'appels.

DIDIER JEUNESSE : Après l'album *Les deniers de Compère Lapin* paru le 25 août 2009, c'est grâce aux *Musiciens de La Nouvelle-Brême* (paru le 27 octobre 2010) que les éditions Didier Jeunesse soutiennent Lire et faire lire en versant une partie des recettes de ces ouvrages.

DECITRE : En reversant 1 € par exemplaire à Lire et faire lire, Decitre inaugure son partenariat en faveur de la lec-

Des bénévoles formés

FAIRE DE CETTE LECTURE DES MOMENTS CONVIVIAUX et de partage n'est pas aussi simple qu'il peut y paraître. C'est pour cela que Lire et faire lire a choisi de faire appel à des professionnels afin de proposer des formations à ses bénévoles. Autour de trois axes principaux : la connaissance de la littérature jeunesse, la lecture à voix haute, la psychologie de l'enfant et la vie de groupe.

ture des jeunes et de la prévention de l'illettrisme, avec son guide *Tulikoi*?

FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION : Le Fonds MAIF pour l'Éducation, dont l'objet est de soutenir des actions d'intérêt général favorisant l'accès à l'éducation, apporte une contribution financière à Lire et faire lire pour son engagement dans l'opération Le Camion des mots, organisée avec le magazine Lire. Par son action, Lire et faire lire accompagne de manière ludique et pédagogique les enfants dans la découverte de la langue française.

BOLLORE THIN PAPERS : Les Papeteries du Léman et les Papeteries des Vosges (Bolloré Thin Papers), fabricants de papier bouffant pour l'édition et de papier faible grammage ont souhaité apporter leur soutien à Lire et faire lire. Dans le cadre de son partenariat, Bolloré Thin Papers assure notamment la promotion de l'action de l'association.

LA CAISSE DES DÉPÔTS, LA FONDATION SNCF ET LA FONDATION EDF DIVERSITERRE soutiennent le plan de développement de Lire et faire lire à partir de 2011.

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

LE PRINTEMPS DES POÈTES co-organisateur du Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire depuis 2002.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (Centre national de la littérature pour la jeunesse - La Joie par les livres) réalise des sélections thématiques selon l'actualité (Semaine Bleue, Éducation contre le racisme...) et accompagne le comité de lecture.

LA CHARTE DES AUTEURS ET DES ILLUSTRATEURS JEUNESSE favorise les rencontres entre auteurs et bénévoles.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE GÉRONTOLOGIE propose à nos bénévoles de participer au Prix Chronos (« Grandir c'est vieillir et vieillir c'est grandir »)

L'ABF (ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE) a signé une convention avec Lire et faire lire afin de développer les actions en partenariat avec les bibliothèques.

CULTURE DU CŒUR a proposé l'intervention des lecteurs de Lire et faire lire auprès de personnes en difficulté que l'association accompagne.





Lire et faire lire et ... les politiques éducatives locales

LIRE ET FAIRE LIRE SE DÉVELOPPE en étroite partenariat avec les acteurs éducatifs locaux et s'insère, lorsqu'ils existent, dans les dispositifs de politiques éducatives locales : CEL (contrats éducatifs locaux), Programmes Réussite éducative...

Les coordinateurs départementaux ont à cœur de mener l'action en concertation avec l'Inspection Académique, les élus locaux, et plus particulièrement ceux chargés des affaires scolaires, les cadres territoriaux en charge des dossiers éducation, les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, DDCS, DDASS...), les Caisses d'Allocations Familiales...

Au cours du bilan national de juin 2005, nous avons décidé de porter notre effort plus particulièrement en

direction des quartiers défavorisés. Soucieux de favoriser l'égalité des chances et de conforter les liens intergénérationnels, nous voulons développer l'action des retraités dans les zones urbaines sensibles.

Lire et faire lire est implanté à près de 10% dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire. Le partenariat engagé à la rentrée 2007 avec le Ministère de l'Éducation nationale a permis à Lire et faire lire de se développer dans des établissements classés « Réseau Ambition réussite ». Bien sûr, ici encore plus qu'ailleurs, la dimension intergénérationnelle de Lire et faire lire manifeste la solidarité indispensable entre les personnes âgées et les plus jeunes pour combattre les inégalités sociales.

Des conventions de partenariat

LIRE ET FAIRE LIRE favorise un étroit partenariat avec les collectivités locales pour la mise en place du dispositif. Les conventions de partenariat définissent les rôles et obligations de chacun, facilitant l'intervention des bénévoles particulièrement dans le temps périscolaire. Des modèles de conventions sont disponibles auprès de nos coordinateurs départementaux.

Témoignage de Fernande Porcheron, Adjointe au Maire d'Avallon, en charge des Affaires Scolaires

L'AVENTURE LIRE ET FAIRE LIRE À AVALLON, petite sous-préfecture de l'Yonne de 8500 habitants, dont 800 enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville, a démarré en janvier 2004.

Étant moi-même une lectrice forcenée et passionnée depuis l'âge de 7 ans, la lecture m'a « sauvée » d'avatars personnels à plusieurs reprises. J'ai été d'emblée séduite par la proposition enthousiaste de la coordinatrice départementale de Lire et faire lire.

C'EST DONC DÈS JANVIER 2004 QU'UNE CONVENTION mairie/écoles / Lire et faire lire, fut signée et actée par le Conseil Municipal. Il y eut ensuite un appel à candidatures de lecteurs bénévoles (et retraités) par le biais de la presse quotidienne régionale – l'Yonne Républicaine – et du bulletin municipal.

DEUX ÉCOLES de la ville, l'école élémentaire des Remparts et l'école maternelle des Jardins, après accord des directrices, ont bénéficié des actions Lire et faire lire, sur le temps périscolaire. Au restaurant scolaire de l'école des Remparts, le jeudi, vers 13h, Antoinette arrivait, guettée

par les enfants qui l'entouraient aussitôt, avec chaleur et spontanéité. Elle variait les groupes bénéficiaires, prenant une dizaine d'enfants par séance (sur la soixantaine de demi-pensionnaires) et choisissait ses thèmes (histoire à suivre, conte, poésie) en fonction de l'âge de son public du jour.

AUX JARDINS, Monique prend en charge les tout-petits de la maternelle, après le goûter, pendant la garderie du soir pour leur lire des histoires douces et les aider à terminer tranquillement une (trop ?) longue journée d'école. Quant à Michèle qui vient de Dun-les-Places à 25km, en plein Morvan, pour communiquer aux enfants son amour de la lecture, elle intervient au Centre Social Anim'Plus, à Avallon, pendant les activités du centre de loisirs les mercredis après-midi.

Antoinette a dû cesser son activité pour raisons familiales. Il y a un flambeau à reprendre pour allumer dans les esprits des enfants une étincelle, une petite lueur qui fera peut-être d'eux de vrais grands lecteurs. Ils seront ainsi « nourris » toute leur vie. Il y a tant de livres...



Les élus de Paris accueillent, en présence du recteur d'Académie, Lire et faire lire et ses bénévoles à l'Hôtel de Ville

Sur le temps périscolaire

LIRE ET FAIRE LIRE PRIVILÉGIÉ les séances de lecture organisée sur le temps périscolaire : le matin avant la classe, à l'heure du déjeuner ou après 16h30.

Sur le temps scolaire

SI DES ENSEIGNANTS souhaitent l'intervention des bénévoles pendant le temps scolaire, l'Inspection d'Académie peut demander à la coordination départementale Lire et faire lire une attestation d'agrément. Concernant les bénévoles Lire et faire lire, la coordination peut faire référence à l'agrément dont bénéficient la Ligue de l'enseignement et l'UNAF qui sont les réseaux porteurs de l'action Lire et faire lire.

Dans le cadre d'une convention

DES CONVENTIONS doivent être signées avant l'intervention des bénévoles entre la coordination départementale Lire et faire lire, la municipalité et l'école. (Voir page 4).

Avec des livres passionnants

EN CONCERTATION AVEC L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE, les bénévoles font leur choix de livres, sélectionnés en bibliothèque, extraits de leur collection privée ou sortis de la BCD de l'école.

AVEC L'ACCORD DES ENSEIGNANTS

et en cohérence avec le projet d'école et les pratiques pédagogiques, les retraités bénévoles interviennent dans les écoles pour partager avec les enfants leur plaisir de la lecture. Lire et faire lire s'adresse en priorité aux enfants du cycle 2 mais également à ceux des cycles 1 et 3. L'intervention des retraités est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Cette dernière constitue des groupes de 2 à 6 enfants pour chaque lecteur. La fréquence des interventions est définie par le corps enseignant en tenant compte des disponibilités des bénévoles. Ces lecteurs s'engagent à venir régulièrement toute l'année scolaire. Les conditions matérielles de leur accueil sont primordiales pour un bon déroulement des séances de lecture. Ainsi seront privilégiés les endroits calmes, confortables aussi bien pour les enfants que pour les retraités.

Au B.O.E.N

(n°39) du 25.10.2001

« (...) Nous encourageons les écoles à s'engager dans ce dispositif qui s'entoure localement de toutes les garanties nécessaires et s'organise dans un rapport étroit avec les collectivités locales et les associations complémentaires au milieu scolaire. Les renseignements peuvent être pris auprès de la représentation départementale des deux réseaux associatifs nationaux précités et auprès des inspections académiques, invitées à soutenir ce programme. »

Pour le Ministre de l'Éducation nationale et par délégation,

Le Directeur de l'Enseignement scolaire

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/39/ensel.htm>

LECTURE. Cette année, l'école primaire Jules-Ferry a décidé de faire appel à des retraités bénévoles pour faire la lecture aux enfants de 6 à 8 ans chaque semaine

Un plaisir partagé

de Olivier Bonnelon

Parce que de nombreux enfants n'ont pas d'accès à la lecture dans leur famille, une triste réalité toujours présente aujourd'hui en France, Gilbert Lamote, directeur de l'école élémentaire Jules-Ferry, a décidé de faire venir le livre à eux. Comment ? En faisant appel à des retraités afin de transmettre aux enfants le plaisir parfois jubilatoire de la lecture.

Depuis quelques semaines, l'enseignant a recruté une équipe d'aînés. Ces bénévoles très motivés, se préparent à intervenir au cours de la classe afin de transmettre aux enfants, les faire lire à voix haute dans une démarche de découverte et d'échange. Un temps de parole. Une réunion préparatoire est prévue ce mardi soir.

« J'ai découvert cette opération à l'école Jean Moulin du Polo Beyris, école publique bilingue. Un senior venait une fois par semaine lire des histoires en langue basque à des groupes de quatre à cinq enfants de 6 à 8 ans. Une expérience enthousiasmante », se souvient Gilbert Lamote.

Lien intergénérationnel. Pour le maître d'école, l'arrivée de ces lecteurs ou lectrices aux cheveux



Pour Gilbert Lamote, lire c'est comme respirer. Le directeur de l'école Jules-Ferry a demandé à des aînés de venir partager ce plaisir avec des CP et CE1

PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

poivre et sel, permet également de cultiver le lien entre les générations. « Ils apportent aux enfants leurs qualités humaines, culturelles, du vocabulaire, des expressions, des anecdotes, une mémoire. Ils n'attendent rien en retour. Pour beaucoup, c'est comme savourer un bonheur

d'être au contact de la jeunesse. » L'enseignant dirige en effet ces « moments d'intimité avec le livre ». Les séances restent placées sous sa responsabilité directe. « Le retraité n'est pas là pour faire une leçon structurée ou du soutien scolaire. Juste transmettre sa passion de l'écrit. »

« Lire et faire lire » est une opération encadrée par l'Union nationale des associations familiales et la Ligue de l'enseignement. Elle est inspirée par une charte et peut se dérouler hors temps scolaire ou dans le temps scolaire. C'est cette dernière option privilégiée par Gilbert Lamote et son équipe.

« Nous allons associer quatre classes de CP et de CE1. Les thèmes travaillés en classes seront très variés. J'aime cette citation de Jean Cocteau : « un beau livre, c'est celui qui sème à foison les points d'interrogation ». Alexandre Jardin qui est l'un des initiateurs a également dit : « lire, c'est vivre plusieurs fois. » Je trouve ça très juste. »

Le coup d'envoi de cette opération sera donnée après les vacances de la Toussaint à l'école Jules-Ferry. Le début d'une année ou presque de bonheur. « Nous avons intégré les besoins des aînés dans l'emploi du temps. Mais c'est pour eux un joli engagement », reconnaît Gilbert Lamote.

Ce dernier ne cache pas qu'il y avait peu de livres chez lui quand il était enfant et que « Lire et faire lire » est vraiment une « chance ». « L'accès au livre s'est beaucoup démocratisé. Mais il faut toujours donner envie, éveiller, faire rêver. »

Sud Ouest, 18 octobre 2005

Plan de prévention de l'illettrisme

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE a annoncé en mars 2010 la mise en place d'un plan de prévention de l'illettrisme. Dans le cadre des partenariats prévus par ce plan, Lire et faire lire a signé en juillet 2010 une convention avec le ministère afin de développer l'action des bénévoles. 30 délégués à la prévention de l'illettrisme (1 par Académie) ont été nommés. Ces délégués académiques à la prévention de l'illettrisme ont pour instruction ministérielle de prendre contact avec les coordinateurs Lire et faire lire départementaux afin d'envisager les modalités du partenariat. Ils font notamment appel à Lire et faire lire pour participer aux Assises qui se tiendront en novembre-décembre selon les académies.



Lire et faire lire... dans les structures Petite enfance

LIRE ET FAIRE LIRE A EGALEMENT POUR OBJECTIF le développement de la lecture en faveur des enfants fréquentant les structures éducatives et sanitaires de la «petite enfance».

Les bénévoles proposent des lectures à haute voix aux enfants accueillis dans les crèches collectives et familiales, dans les haltes-garderies, dans les jardins d'enfants, dans les établissements multi-accueil pour les moins de 6 ans, dans les relais d'assistantes maternelles (les RAM)...

Dans le cadre d'un contrat, l'association nationale Lire et faire lire propose aux coordinations départementales de s'engager au développement de la présence de Lire et faire lire dans les structures Petite enfance.

C'est un éveil culturel qui est ainsi offert à ces enfants non scolarisés et à leurs familles.

En effet, la fréquentation des structures de la petite enfance par les familles permet également d'élargir l'intervention de Lire et faire lire, incitant au partage entre les parents et les enfants du plaisir de la lecture.

La Caisse Nationale des Allocations familiales (CNAF) a signé avec Lire et Faire Lire en 2010 une convention d'objectifs et de financement pluriannuelle soutenant le développement de l'action des bénévoles au sein des structures Petite enfance et multi-accueil.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET LES INTERVENANTS

Les structures d'accueil de la petite enfance prennent en compte la place des parents et des intervenants extérieurs dans leurs règlements de fonctionnement.

Ces règlements précisent notamment les éléments concernant la vie et le fonctionnement général de l'établissement, ou du service. La structure s'engage à informer les parents (projet pédagogique, sorties, intervenants extérieurs pour des activités, etc).

Les bénévoles de Lire et faire lire interviennent dans le cadre de ces règlements et en accord avec les personnels et administrateurs des structures d'accueil.

LE LIVRE ET LES BEBES

Entre deux et trois ans, tous les enfants qui intègrent une soif et une curiosité égales pour l'écrit. Ils veulent ce que cela veut dire et cela, en même temps qu'ils apprennent à parler. Un bel âge pour leur lire des histoires à voix haute!

INITIATIVES
Les structures se bougent...

Paris

Marie-Jo vient lire des histoires !

À la halte-garderie de l'UDAF, à Paris, une bénévole de l'association Lire et faire lire vient raconter des histoires aux petits chaque semaine. Un rendez-vous qu'ils attendent avec impatience.



CE2 (le « public » plus traditionnel de l'association Lire et faire Lire), avec « ses » tout-petits, Marie-Jo ne se contente pas de lire un texte, aussi bien écrit soit-il. Elle fait également le lien avec les illustrations qu'elle décrypte à leur attention. D'ailleurs, elle le fait tellement bien que les enfants ont du mal à rester assis sur le canapé du coin lecture et qu'ils font des tentatives répétées pour venir s'asseoir sur ses genoux... tentatives vaines puisque Marie-Jo sait trouver la juste distance entre le « trop près » et le « trop loin ».

La lecture, c'est tous les jours
Dans cette halte-garderie gérée par l'Union départementale des associations familiales de Paris (UDAF), les livres avaient déjà leur place bien avant qu'une bénévole de l'association Lire et faire lire n'y entre. L'activité lecture est en effet plusieurs fois inscrite dans le planning de la journée, et les enfants qui y passent quelques heures, savent qu'ils pourront écouter des histoires, même si ce n'est pas le jour où Marie-Jo vient leur rendre visite. « Les enfants ont un coffre rempli de livres, avec lesquels ils peuvent jouer. Mais il y a aussi les livres que nous empruntons à la bibliothèque voisine, soigneusement rangés sur les étagères d'une bibliothèque, et que les enfants ne peuvent toucher qu'en présence d'un adulte », explique Françoise Lebaron, directrice de la halte-garderie. « Nous pensons qu'il est important de faire un travail soutenu sur la lecture et d'installer la langue française auprès d'enfants qui parlent souvent une autre langue à la maison. Par le biais

● L'activité lecture est inscrite plusieurs fois dans le planning de la journée... Parfois c'est Marie-Jo qui vient rendre visite.

LORSQUE MARIE-JO est arrivée, en début d'après-midi, avec quelques livres sous le bras, les enfants ont tous quitté leur activité pour se précipiter vers elle. Pour la deuxième année consécutive, cette jeune retraitée active a en effet choisi de transmettre aux enfants de cette halte-garderie du XVII^e arrondissement parisien, son amour de la lecture et son goût des mots. Chaque semaine, elle se rend à la bibliothèque et choisit avec soin des livres où une attention particulière a été prêté aux illustrations. Ce sont ces dessins que les enfants vont regarder pendant que Marie-Jo va raconter l'histoire, en pointant du doigt les quelques « détails » qui auraient échappé aux tout-petits. Car, contrairement à ce qu'elle ferait avec des élèves d'une classe de CE1 ou de

Lire et faire lire
Plaisir de lire : Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture soutenu par 120 écrivains. En cohérence avec les pratiques pédagogiques des structures, les bénévoles de l'association offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture.
Toutes les semaines : Si ce programme s'adresse en priorité aux enfants des classes élémentaires, des lecteurs interviennent aussi, comme Marie-Jo, dans les centres de loisirs ou les crèches. C'est la structure qui définit la fréquence des interventions, en fonction également de la disponibilité des bénévoles.

18 | Pro-64 | janvier 2008




de la lecture, le français doit devenir la langue du plaisir, celle qui permet de rêver, de développer leur espace imaginaire. » Un travail qui porte ses fruits si l'on en croit l'expérience de cette petite fille en très grande précarité, envoyée à la halte-garderie par les services de PMI, et qui est « première » de sa classe depuis maintenant deux ans. Ou si l'on en juge par les cris de joie de Milena et

● Marie-Jo ne se contente pas de lire un texte, aussi bien écrit soit-il. Elle fait également le lien avec les illustrations... Marcel qui saluent l'arrivée de Marie-Jo. Qui pourrait croire qu'ils furent, tous deux, des enfants d'une extrême timidité, qui osaient à peine ouvrir la bouche ? ●

Catherine Cordonnier

Contacts
Lire et faire lire
3, rue Récarnier - 75341 Paris
CEDEX 07
Tél : 01 43 58 96 25
Mail : information@lireetfairelire.org

Sophie Lanternier
Chargée de mission
Udaf 75
28, place Saint-Georges
75009 Paris
Tél : 01 44 53 49 78
Mail : udaf75@udaf75.fr

Infocrèche pro, janvier 2008.

Lire et faire lire et les bibliothèques, les Médiathèques et les BDP

Avec l'appui du Ministère de la culture et de la communication et plus particulièrement du Service du livre et de la lecture, le partenariat de « Lire et faire lire » avec les bibliothèques s'est développé depuis plusieurs années. Une convention de partenariat signée en 2010 avec l'ABF (association des bibliothécaires de France) a renforcé cette démarche. Une enquête, réalisée en juin 2005, a montré que les coordinations départementales Lire et faire lire ont mis en place des formations à destination des lecteurs bénévoles avec l'aide des bibliothécaires et que des séances de lecture ont également lieu au sein des structures de la lecture publique. Du service d'accueil au relais d'information, en passant par la sensibilisation à la littérature jeunesse et le prêt de livres, les bibliothèques sont des partenaires privilégiés pour notre dispositif. La lecture ne va pas de soi, découvrir la richesse d'une illustration, d'un texte demande un effort de médiation que les bibliothécaires accomplissent avec un remarquable professionnalisme, une curiosité aiguisée et souvent beaucoup d'audace. Lire et faire lire ne peut se concevoir localement qu'avec le concours éclairé des bibliothécaires, véritables professionnels du livre qui savent parler littérature avec enthousiasme, et sont à même de conseiller nos lecteurs bénévoles.

DES EXEMPLES DE PARTENARIATS :

- Carte grand lecteur remise à chaque lecteur Lire et faire lire
- Participation à l'achat des recueils pour le Prix Poésie des lecteurs Lire et faire lire
- Formations des lecteurs bénévoles Lire et faire lire.



Bibliothécaire (Auch) faisant une présentation de livres pour les tout-petits.

Médiathèque à Canteleu : un témoignage de coopération

À CANTELEU, dans les champs d'action du livre et de la lecture, il existe une coopération féconde entre une institution, la médiathèque et une association, l'antenne cantilienne de Lire et faire lire.

CETTE COOPÉRATION entre deux mondes différents, les bénévoles d'une part et un service public territorial d'autre part, s'est établie progressivement et de façon pragmatique. Aujourd'hui des actions communes sont menées parfois à deux, parfois en relais avec d'autres partenaires comme la Confédération syndicale des familles ou la communauté enseignante. Seul le respect de l'identité de l'autre a servi de préalable à cette coopération.

CANTELEU EST UNE VILLE DE 15000 HABITANTS de l'agglomération ouvrière de Rouen. Elle présente l'un des plus forts taux de chômage et l'un des plus forts taux d'échec et de difficulté scolaire. La culture est un élément de la volonté municipale d'intégration des populations rencontrant des difficultés sociales ou parentales. La Médiathèque a requalifié son action de lecture publique au sein d'un Contrat Ville Lecture en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle).

CE PARTENARIAT RETIENT QUATRE AXES de développement :

- Contribuer à l'éveil culturel du bébé par le livre
- Renforcer les partenariats entre la médiathèque et les mondes de l'éducation et de l'animation
- Renforcer les passerelles entre la lecture et les autres pratiques culturelles
- Promouvoir le patrimoine écrit et littéraire de la bibliothèque Flaubert.

LIRE ET FAIRE LIRE fut associé au départ au comité de pilotage du Contrat Ville Lecture.

Très vite il est apparu que Lire et faire lire était intéressé par les actions de l'axe 2 de notre contrat. Par ailleurs, l'activité de lecture à voix haute que les bénévoles développaient auprès des écoliers cantiliens a largement inspiré la médiathèque qui a créé son propre club de lecteurs amateurs destinés aux adultes pour lire aux adultes au sein de l'axe 3 du contrat. Chacun a nourri l'activité de l'autre, ce qui a permis de jeter les bases d'une coopération plus serrée sans pour autant « instrumentaliser » ou « récupérer » l'activité de l'autre.

LES OUTILS COMMUNS mis en place sont au nombre de trois :

- Le prolongement culturel des projets pédagogiques des écoles cantiliennes. Ainsi, la médiathèque, les enseignants et les bénévoles de Lire et faire lire ont organisé un défi lecture à l'école Flaubert où les bibliothécaires municipaux sont venus lire aux élèves des ouvrages du défi, les bénévoles de Lire et faire lire sont venus lire des ouvrages à la médiathèque.

- « Mercredi moi une histoire », à la Médiathèque. Il s'agit d'un rendez-vous que les lecteurs bénévoles proposent tous les troisièmes mercredis du mois à tous les cantiliens âgés entre 5 et 10 ans.

- La formation commune. Le Contrat Ville Lecture a permis de financer une formation de lecture d'albums à voix haute ouverte aux lecteurs bénévoles, aux animateurs du secteur municipal ou associatif et aux bibliothécaires.

JOËL DUPRESSOIR,
DIRECTEUR DE LA MÉDIATHÈQUE DE CANTELEU

